# Informations à vous fournir dans le cadre de l'article 13 du Règlement général sur la protection des données

## Quel(s) traitement(s)?

Audit de sécurité

## Pourquoi nous fournissons-vous ces informations?

Dans le cadre du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) et afin d'être le plus transparent possible avec vous, il est nécessaire de vous fournir une série d'information concernant aussi bien le traitement dont fait l'objet cette fiche que les possibilités pour vous d'exercer vos droits.

Le document fait de fréquents renvois aux articles spécifiques du RGPD : si certaines informations vous semblent incomplètes, n'hésitez pas à compléter l'information à l'aide des articles spécifiques du RGPD, <u>accessible en ligne en suivant ce lien</u>.

## Informations de base

L'art. 13, paragraphe 1 du RGPD indique ce qui suit : « Lorsque des données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne, le responsable du traitement lui fournit, au moment où les données en question sont obtenues, toutes les informations suivantes : »

a.1. Coordonnées du responsable du	
traitement	Grand'Place 22
	7000 Mons
Art. 13, 1, a (1 <sup>ère</sup> partie): « l'identité et les	Tel.: 065/40.21.53
coordonnées du responsable du traitement »	Mail: secretariat.communal@ville.mons.be
a.2. Service en charge	Prévention – Équipe sécurisation
	Stade Tondreau, av. du Tir 80
Art. 13, 1, a (2° partie): « et, le cas échéant,	7000 Mons
du représentant du responsable du	Tel.: 065 40 58 51
traitement »	Courriel: securisation@ville.mons.be
b. Délégué à la protection des données	Cellule Protection des Données Ville/CPAS
	Grand'Place 22
Art. 13, 1, b: « le cas échéant, les	7000 Mons
coordonnées du délégué à la protection des	Tel. (DPO Ville): 065/40.51.28
données »	Mail: dpo@ville.mons.be
c.1. Finalités	Fournir des conseils pour la sécurisation d'un
	logement ou d'un bâtiment
Art. 13, 1, c (1 <sup>ère</sup> partie): « les finalités du	
traitement auquel sont destinées les données à	
caractère personnel »	
c.2. Base juridique	Consentement
Art. 13, 1, c (2 <sup>e</sup> partie): « ainsi que la base	
juridique du traitement »	
d. Intérêt légitime ?	Non applicable
Art. 13, 1, d : « lorsque le traitement est fondé	

sur l'article 6, paragraphe 1, point f) [= base juridique « Intérêt légitime », les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers »	
e. Destinataire	La personne concernée
Art. 13, 1, e: « les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent »	
f. Transfert vers un pays tiers	Non applicable
Art. 13, 1, f: « le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition »	

# Exercice de vos droits

e responsable du traitement fournit à la personne concernée, au moment où les données à caractère personnel sont obtenues, les informations complémentaires suivantes qui sont nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent : »

a.1. Durée de conservation	10 ans
Art. 13, 2, a (1ère partie): « la durée de conservation des données à caractère personnel »	
a.2. Critères de destruction  Art. 13, 2, a (2° partie): « ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée »	Le délai de 10 ans a été envisagé sur base de l'utilité administrative des données, notamment en cas de nouveau contact pour un audit de sécurité et afin de laisser un certain temps aux personnes pour une demande de prime.
b. Vos droits  Art. 13, 2, b: « l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la	Dans le cadre de la législation, vous pouvez exercer une série de droit allant du simple accès à l'effacement de vos données en passant par l'opposition à un traitement.
rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer	<b>Droit d'accès (art. 15)</b> : Ce droit vous permet d'obtenir une série d'informations concernant le traitement de vos données ainsi que l'accès/une copie

au traitement et du droit à la portabilité des données »

de vos données. Pour la copie de vos données, vous pouvez directement contacter le service en charge.

**Droit de rectification (art. 16)**: Lorsque vous estimez que certaines informations sont incorrectes ou incomplètes, vous pouvez demander directement au service en charge de les corriger.

**Droit à l'effacement (art. 17) :** Si (entre autres) vous estimez que notre administration n'a pas ou plus besoin de traiter vos données ou si vous estimez que le traitement que nous en faisons est illicite, vous pouvez demander leur effacement. Dans ce cadre, dans le cas d'une demande de prime, un nouvel audit devra être effectué.

Droit à la limitation du traitement (art. 18): Pour des raisons similaires au droit à l'effacement, vous pouvez demander la limitation du traitement. Dans ce cadre, notre administration ne pourra traiter vos données que sur votre autorisation expresse. Ce droit comprend la possibilité de nous faire conserver votre dossier pour un plus long terme.

**Droit à la portabilité des données (art. 20)** : Non applicable.

**Droit d'opposition (art. 21) :** Non applicable.

Droit lié à la prise de décision automatisée y compris le profilage (art. 22) : Non applicable.

#### c. Retrait de consentement

Art. 13, 2, c: « lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a), l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci »

Vous avez le droit de retirer votre consentement, à tout moment.

Dans ce cas, vos données personnelles seront effacées. L'audit ne sera donc plus conservé par la Ville de Mons.

Vous êtes également informé que dans le cas d'une demande de prime, un nouvel audit de sécurité devra être effectué avant vos travaux et avant obtention éventuelle de la dite prime.

## d. Réclamation

**Art. 13, 2, d**: « le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle »

Si, dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous avez une série de questions générales ou une plainte à formuler contre une décision prise dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter l'Autorité de la Protection des Données (onglet « Agir »).

https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen

## e. Raison de la fourniture

Art. 13, 2, e: « des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la nonfourniture de ces données »

Le rapport de sécurité produit dans le cadre de l'audit est nécessaire pour l'éventuelle obtention d'une prime à la sécurisation (voir la fiche d'information « Prime à la sécurisation »).

## f. Décision automatisée

Art. 13, 2, f: « l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée. »

Non applicable.